

COMMUNE de RAMMERSMATT

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT
DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2011

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI Maire.
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean - Jacques GUTH, Stéphane THROO, Christophe ZUMSTEIN, Mesdames Alice BERNHARDT, Catherine CHAMBAUD (arrivée au point 7), Corinne DETRAIT, Patricia PABST.

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Madame Isabelle ROHRBACH qui a donné procuration à Monsieur Jean - Jacques GUTH,

Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Nomination d'un nouveau garde chasse, Souscription à la fondation du patrimoine d'Alsace, réparation du tout-terrain, repas des aînés.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 30 mars 2011,
2. Nouvelle réglementation de la tenue du registre des délibérations,
3. Budget,
4. Augmentation du loyer du logement de la mairie,
5. Construction du bâtiment Mairie - École - Salle-multi-activités,
6. Achat forêt,
7. Élargissement de la rue du Commando de Cluny,
8. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
9. Nomination d'un nouveau garde chasse,
10. Souscription à la fondation du patrimoine d'Alsace,
11. Réparation du tout terrain,
12. Subvention à l'école Sainte Marie,
13. Repas des aînés,
14. Association Sports et Loisirs,
15. Divers.

1. APPROBATION DU PV DES SÉANCES DU 30 MARS 2011

Le procès verbal de la séance du 30 mars 2011 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

2. NOUVELLE REGLEMENTATION DE LA TENUE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

La secrétaire de mairie explique la nouvelle réglementation de la tenue du registre des délibérations.

3. BUDGET DÉCISION MODIFICATIVE FCTVA

Monsieur le Maire explique qu'une erreur s'est produite dans le calcul du compte 10222 FCTVA (remboursement de la TVA). Il propose la Décision Modificative suivante :

| | | | |
|------------------------------------|---------------|------------|---------------|
| Section Investissement : | Montant avant | DM | Montant après |
| R. :10222 FCTVA : | 58 000.00 | -47 150.00 | 10 850.00 |
| D. 2313 Immo. Construc. en cours : | 264 600.00 | -47 150.00 | 217 450.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la décision modificative proposée.

4. AUGMENTATION DU LOYER DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Se référant à la législation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'augmentation légale du loyer du logement de la mairie, selon l'indice de référence des loyers publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques publié dans la première quinzaine du quatrième mois suivant le trimestre de référence.

Indice de référence des Loyers **119.17**

Variation Annuelle de l'indice de référence des loyers : **1.45 %**

Historique de l'indice de référence des loyers

| Période | Indice de référence des loyers | Variation annuelle en % | Date de parution au Journal Officiel |
|--------------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| 1er trimestre 2011 | 119,69 | +1,60% | 16/04/2011 |
| 4e trimestre 2010 | 119,17 | +1,45% | 16/01/2011 |
| 3e trimestre 2010 | 118,70 | +1,10% | 16/10/2010 |
| 2e trimestre 2010 | 118,26 | +0,57 | 22/07/2010 |
| 1e trimestre 2010 | 117,81 | +0,09 | 16/04/2010 |
| 4e trimestre 2009 | 117,47 | -0,06 | 17/01/2010 |
| 3e trimestre 2009 | 117,41 | +0,32 | 16/10/2009 |
| 2e trimestre 2009 | 117,59 | +1,31 | 25/07/2009 |
| 1er trimestre 2009 | 117,70 | +2,24 | 17/04/2009 |

Formule : $\frac{\text{loyer précédent} \times \text{indice de réf. des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de réf. des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$

Nouveau loyer : $\frac{505.00 \times 119.17}{117.47} = 512.31$ euros

Cette augmentation prendra effet le 1^{er} septembre 2011 date anniversaire du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** l'augmentation de loyer proposée.

5. CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MAIRIE – ÉCOLE - SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Monsieur le Maire informe qu'un avis d'appel à candidature de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une mairie – école - salle multi-activités a été publié sur le site de l'association des maires de France, BOAM, dans les DNA, qu'une dizaine de cabinet d'architectes a demandé un dossier, que la date limite de réception est le mardi 31 mai 11h, l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre (Mesdames DETRAIT, PABST et Messieurs KAELBEL ET BOHLI) aura lieu le vendredi 03 juin à 10h, Monsieur PRILLARD, Trésorier et le Directeur de l'Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes du Haut-Rhin ont été invités comme le veut la réglementation.

6. ACHAT DE FORET

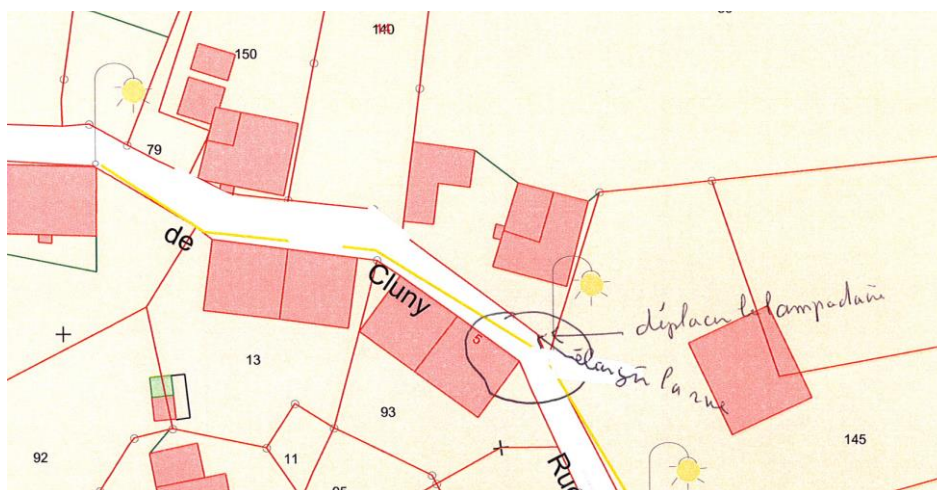
Monsieur le Maire explique que Monsieur Jean SCHERRER est venu lui proposer de céder à la commune ses parcelles 106 (17.69 ares), 107(5.99 ares) et 108 (12.34 ares) soit un total de 36.02 ares situé au lieu dit Kuerrenburg. La cession à titre gratuit n'a plus cours, Monsieur le Maire a donc proposé la somme de trente euros (30) à Monsieur SCHERRER. Monsieur le Maire ajoute que les frais de notaire sont de six cent quatre-vingt (680) euros, il demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir les parcelles de forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à neuf (9) voix pour **autorise** l'acquisition des parcelles 106, 107 et 108 sections 17 et **autorise** le maire ou son remplaçant à faire toutes les démarches administratives, notariales et comptables afférentes à cette acquisition.

Arrivée de madame Catherine CHAMBAUD.

7. ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU COMMANDO DE CLUNY

Monsieur le Maire explique que la maison de Madame LAUBER (section 03, parcelle 80) est en vente, que les futurs acquéreurs envisagent de la démolir. Monsieur le Maire voudrait saisir l'opportunité pour élargir la rue du Commando de Cluny, et Il demande au Conseil Municipal l'autorisation : D'élargir la rue du commando de Cluny, de déplacer le lampadaire et l'autorisation de faire les démarches administratives, notariales et comptables afférentes à ces travaux.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **autorise** l'élargissement de la rue du Commando de Cluny, le déplacement du lampadaire et **autorise** le maire ou son remplaçant à faire toutes les démarches administratives, notariales et comptables afférentes à ces travaux.

8. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE,

Monsieur Jean-Jacques GUTH explique à l'assemblée que le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Regroupement des communautés de communes du pays de Thann et de Cernay.

Le Conseil Municipal pense qu'il serait plus naturel de se regrouper avec la communauté de Saint - Amarin. Il précise qu'il n'y aura plus que 40 délégués pour la totalité des dix-sept communes et que la commune de Rammersmatt ne sera représentée que par un délégué. Le conseil Municipal fait part de son inquiétude de se faire entendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à huit (8) voix et deux (2) abstentions.

9. GARDE CHASSE

Monsieur le Maire informe que Monsieur MATHEY adjudicataire du lot unique a sollicité l'avis du Conseil Municipal quant à la nomination de Monsieur Stéphane THROO en remplacement du garde chasse privé actuel.

Après examen du dossier, et délibération, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable, à condition toutefois, que Monsieur Stéphane THROO ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur MATHEY et que le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

10. SOUSCRIPTION À LA FONDATION DU PATRIMOINE D'ALSACE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que si la commune souscrit à la fondation du patrimoine d'Alsace, elle pourra prétendre à des subventions pour la transformation de la maison « ROHRBACH » en mairie - école - salle multi-activités à condition de respecter le style du bâtiment. Pour les communes de moins de 1 000 habitants la souscription est de cinquante (50) euros par an. La dépense sera inscrite au compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **autorise** le versement de la souscription à la fondation du patrimoine d'Alsace.

11. RÉPARATION DU TOUT TERRAIN,

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le véhicule utilisé par les sapeurs pompiers immatriculé : 3381 ZL 68 a passé le contrôle technique mais qu'il faudrait effectuer certaines réparations telles que : changer les freins arrières, le pot d'échappement, les deux optiques avants. Au vu du devis de 596 € TTC et de l'âge du véhicule (date de 1^{ère} mise en circulation : 09/01/1995 : 16 ans) monsieur le maire demande si cela vaut le coût de réparer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **autorise** les réparations, en précisant que cela est la dernière fois.

12.SUBVENTION À L'ÉCOLE SAINTE MARIE,

Monsieur le Maire informe qu'il a reçue du Collège Sainte- Marie de Ribeauvillé une demande de subvention pour financer un voyage linguistique en Angleterre du 8 au 11 juin. Il propose une participation de vingt (20) euros par collégiens Rammersmattois concernés. Il précise qu'il n'y a qu'un collégien de concerné et que la somme sera prélevée dans le compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la proposition de Monsieur le Maire.

13.REPAS DES AÎNÉS,

Monsieur le Maire informe que la fête des aînés a coûté en totalité (repas + corbeilles) deux mille quatre cent vingt-trois euros et vingt-trois centimes (2 424.23) et propose de reconduire l'expérience en réduisant le montant de la corbeille.

La date retenue est le dimanche 11 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la proposition de Monsieur le Maire.

14.ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS,

Monsieur le Maire informe que l'Association Sports et Loisirs a entrepris les pourparlers et démarches pour changer le nom de l'association qui prêter à confusion en effet le but originel était le financement du jumelage avec saint Albain en organisant des manifestations et non l'animation du village.

L'association se nommera désormais « Comité de Jumelage Saint-Albain / Rammersmatt » et se consacrera exclusivement au financement du jumelage en organisant des manifestations. Cette année aucune manifestation n'est programmée. L'argent en caisse reste la propriété de l'actuelle A. S. L.

Dans l'attente de la création d'une nouvelle association c'est la municipalité et le conseil des jeunes qui prennent le relais pour animer le village.

15.DIVERS.

Le Chalet des amis de la nature : la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'exploitation de l'établissement. Monsieur le Maire remercie Monsieur Christophe ZUMSTEIN qui l'a représenté lors de la réunion de 05 mai à Colmar.

Emplois d'été : la mairie n'a reçu que deux candidatures qui sont retenues : Melle Katarina GASSER –HOVARTH et Monsieur Théo DIETERICH. Ils travailleront les matins du mois de juillet et seront encadrés par Monsieur Jean-Jacques GUTH.

Éclairage public : le dossier d'économiseur est reporté et sera étudié lors des travaux de l'éco-quartier.

Monsieur Jean-Marc KAELBEL informe que Monsieur Pierre KIPFER souhaiterait que la commune pense à faire quelque chose en ce qui concerne les trous de la rue du Commando de Cluny. Des plastrons sont à l'étude.

Monsieur le Maire propose une journée de travail au chalet du Hochburg le samedi 18 juin. Rendez vous aux bonnes volontés à 9h devant la mairie.

La Prochaine réunion est fixée au mardi 19 juillet à 19h30.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 24 mai 2011

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 30 mars 2011,
2. Nouvelle réglementation de la tenue du registre des délibérations,
3. Budget,
4. Augmentation loyer logement mairie,
5. Mairie École,
6. Achat forêt,
7. Élargissement rue du Commando de Cluny,
8. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
9. Garde chasse,
10. Souscription à la fondation du patrimoine d'Alsace,
11. Réparation du tout terrain,
12. Subvention école Sainte Marie,
13. Repas des aînés,
14. Association Sports et Loisirs,
15. Divers.

| | | | Qualité | Signature | Procuration |
|-----------------------|-----------|--|--------------|-----------|-------------|
| Monsieur Jean-Marie | BOHLI | | Maire | | |
| Monsieur Stéphane | THROO | | Conseiller | | |
| Madame Patricia | PABST | | 3ème Adjoint | | |
| Monsieur Christophe | ZUMSTEIN | | Conseiller | | |
| Monsieur Jean-Jacques | GUTH | | 2ème Adjoint | | |
| Madame Alice | BERNHARDT | | Conseillère | | |
| Madame Corinne | DETRAIT | | Conseillère | | |
| Madame Isabelle | ROHRBACH | | Conseillère | | |
| Monsieur Jean-Marc | KAELBEL | | 1er Adjoint | | |
| Madame Catherine | CHAMBAUD | | Conseillère | | |